

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

**Mettre à jour vos connaissances
pour la pratique de l'activité
de conducteur de taxi**

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, vous serez capable de :

- D'être à jour des obligations règlementaires de la profession
- De satisfaire à l'obligation règlementaire de recyclage tous les 5 ans

PRÉREQUIS

Etre titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Droit du transport public particuliers de personnes (3h30)
- Réglementation spécifique taxi (3h30)
- Sécurité routière (3h30)
- Prévention et secours civiques (3h30)

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Méthode :

- Formation en présentiel
- Apports théoriques et réglementaires
- Remise d'un support pédagogique

Moyens :

- Salle de formation équipée d'un vidéo projecteur, de tables individuelles, d'un tableau et d'un paper board.
- Supports pédagogiques et techniques
- Livret d'accueil
- Règlement intérieur
- Evaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis de la formation par le formateur

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Sur inscription
- Programmation à consulter sur www.artisanatpaysdelaloire.fr



INFOS PRATIQUES



Possibilité de prise en charge totale ou partielle par les organismes de financement de la formation professionnelle



Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap

CMA Pays de la Loire • Mayenne

URMA Mayenne - 30 Boulevard Volney - 53000 LAVAL

N° de déclaration d'activité : 52 44 07494 44 ■ Code APE : 9411Z ■ SIRET : 130 020 688 00011



02 43 91 48 12

ebebin@artisanatpaysdelaloire.fr

